



Régularisation de charge locatives

Par **Vicmar**, le **07/03/2013** à **17:57**

Bonjour, je quitte mon logement et mon propriétaire m 'annonce que je lui doit 3 ans et demie de régularisation de charges qui se monte à 1980 euros + 700 euros taxes d'ordures ménagères. Il m a dit tout de suite qu'il imputerait ça sur ma caution qui est de 800 euros et que le reste je dois lui régler rapidement. En l absence de justificatifs pendant toute la durée de mon bail je lui ai dit mon étonnement il m' a répondu qu il avait oublié. De plus apres avoir demande mes quittances que je n'avais eu (un oubli encore....) j ai réussi à avoir simplement la dernière année. Que puis je faire aidez moi svp???

Par **cocotte1003**, le **07/03/2013** à **19:47**

Bonjour, vous envoyez une LRAR à votre bailleur pour lui demander de os fournir les justificatifs des sommes qu'il vous réclame. Effectivement il peut revenir jusqu'à 5 ans en arriere à moins que vous n'ayez la preuve de lui avoir réclamer les régularisations annuelles, cordialement